

CONCOURS INTERNE pour l'accès au corps des
ATTACHÉ·E·S D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES
Ouvert à partir du 2 octobre 2023 - Pour 34 postes

2^{ème} épreuve écrite

QUESTIONS

Réponses à dix à quinze questions portant sur des questions de gestion des ressources humaines, de droit administratif, de finances publiques et de marchés publics

Durée : 3h - coefficient 2

Sujet : le sujet comporte 10 questions indépendantes ; vous pouvez y répondre dans l'ordre que vous souhaitez en prenant bien soin d'indiquer le numéro de la question à laquelle vous répondez sur votre copie. Chacune des 10 réponses ne devra pas excéder une trentaine de lignes.

Droit administratif

- 1) Les formes de recours de l'administré devant l'administration
- 2) L'intercommunalité : ses formes ; ses finalités
- 3) Le rôle du Conseil d'État

Finances publiques

- 4) Le compte administratif des collectivités locales
- 5) Le principe d'annualité du budget d'une collectivité locale

Gestion des ressources humaines

- 6) Les leviers de l'attractivité de la fonction publique
- 7) La prise en compte de la pénibilité du travail dans la fonction publique
- 8) La gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences

Marchés publics

- 9) Les critères d'appréciation des offres des marchés publics
- 10) La publicité des marchés publics

RAPPEL : aucun nom, prénom, signature ou signe distinctif (supérieur hiérarchique, initiales quelles qu'elles soient, numéro de téléphone ou adresse de service, même fictifs, ...) ne doivent figurer dans le corps (ou le timbre) de votre composition sous peine d'exclusion du concours.
Les feuilles de brouillons ne seront en aucun cas prises en compte.